

# Les femmes ne sont pas plus discriminées à l'embauche que les hommes

7 avril 2022



En moyenne, un tiers des femmes, mais aussi des hommes, font l'objet de l'intérêt d'un recruteur suite à une candidature en réponse à une offre d'emploi, selon un *testing* réalisé entre 2019 et 2021 par l'Institut des politiques publiques (IPP) et le bureau d'études ISM-Corum [1]. Selon l'étude, il n'existe pas, en moyenne, de discrimination particulière à l'encontre de l'un ou l'autre sexe lors de la première phase d'un recrutement. Le taux de réponse négative est également de même niveau (17 %) qu'il s'agisse de la candidature d'une femme ou d'un homme.

## Candidatures envoyées selon le sexe des candidats

Unité : %

	Rappel	Réponse négative	Pas de réponse
Femmes	33,4	17,5	49,0
Hommes	33,2	16,6	50,2
Écart femmes-hommes (en % des réponses aux hommes)	0,6	5,4	- 2,4

Envoi de 4 800 lettres de candidature à un emploi entre décembre 2019 et avril 2021 (hormis mars et juin 2020). Lecture : parmi l'ensemble des candidatures envoyées, les recruteurs ont montré leur intérêt pour 33,4 % des candidatures féminines, soit 0,6 % de plus que pour les candidatures masculines.

Source : IPP et ISM-Corum – Données 2019-2021 – © Observatoire des inégalités

À l'occasion de ce *testing*, deux candidatures ne différant que par le sexe du candidat, ont été envoyées en réponse à 2 400 offres d'emploi pour onze types de métiers différents. Si le taux de réponse est similaire pour les femmes et les hommes en moyenne, les réponses des recruteurs s'avèrent différenciées selon les caractéristiques des métiers proposés. Les femmes sont ainsi favorisées lorsqu'il s'agit de postuler à un emploi qualifié, en particulier qui propose des fonctions d'encadrement. 28,5 % d'entre elles sont rappelées par l'employeur contre 20,4 % des hommes. Pour des métiers peu qualifiés, le phénomène est inverse : le taux de rappel est de 35,6 % pour les hommes et de 30,3 % pour les femmes. Comme l'explique le ministère du Travail, « si les femmes ne sont pas discriminées en moyenne, elles apparaissent donc favorisées lorsqu'elles sont qualifiées et candidatent à des métiers avec fonction d'encadrement, et défavorisées lorsqu'elles sont peu qualifiées et candidatent à des métiers peu qualifiés ».

Les résultats du *testing* indiquent également que le taux de rappel des candidats par les employeurs est similaire pour les femmes et les hommes pour des métiers pourtant largement masculinisés (39 % pour les femmes, 38,3 % pour les hommes) tels que contrôleur de gestion ou développeur par exemple. Le même phénomène est observé pour les secteurs professionnels où les femmes sont les plus présentes (employés administratifs, chargés de recrutement, etc.), laissant à penser que les stéréotypes de genre dans le monde du travail ne jouent pas à l'occasion dans la réaction des employeurs à une candidature. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne jouent pas en amont, par exemple dans l'orientation des filles, et en aval, au cours de la carrière, par exemple en ce qui concerne les promotions.

## Taux de rappel par les employeurs selon les caractéristiques du métier

Unité : %

	Hommes	Femmes
<b>Selon le niveau de qualification du métier</b>		
Peu qualifiés	35,6	30,3
Cadres	37,2	39,0
Cadres avec des fonctions d'encadrement	20,4	28,5
<b>Selon le niveau de féminisation du métier</b>		
Masculinisé	38,3	39,0
Mixte	31,0	30,0
Féminisé	21,9	22,3

Envoi de 4 800 lettres de candidature à un emploi pour onze catégories de métiers entre décembre 2019 et avril 2021 (hormis mars et juin 2020). Lecture : le taux de rappel des recruteurs pour un poste qualifié avec des fonctions d'encadrement est de 28,5 % pour les candidatures féminines et de 20,4 % pour celles des hommes.

Source : IPP et ISM-Corum – Données 2019-2021 – © Observatoire des inégalités

Photo / CC Van Tay media

[1] « Discrimination à l'embauche selon le sexe : les enseignements d'un *testing* de grande ampleur », Dares analyses n° 26, ministère du Travail, mai 2021.

• Emplacement :

[Accueil](#) > [Revenus, patrimoine, pauvreté](#) >

• Adresse de cet article : <https://www.inequalitywatch.eu/discrimination-femmes-hommes-emploi>